



مركز تونس لحرية الصحافة

TUNIS CENTER FOR PRESS FREEDOM
CENTRE DE TUNIS POUR LA LIBERTE DE LA PRESSE



مركز تونس لحرية الصحافة

TUNIS CENTER FOR PRESS FREEDOM
CENTRE DE TUNIS POUR LA LIBERTE DE LA PRESSE

Design Tarek alqhorani



ims



OPEN SOCIETY
FOUNDATIONS

INTERNATIONAL
MEDIA SUPPORT

[Le site web](http://www.ctlj.org) www.ctlj.org
Tel et Fax de l'unité : 71890956

Staff de l'unité :

□ **Le coordinateur général du projet : Fahem Boukaddous**
Email : fahem.boukaddous@ctlj.org
Téléphone : 95843975

□ **L'assistante du projet : Ahlem Bousserwel**
email : info@ctlj.org
Téléphone:24 54 93 73

□ **Le Moniteur des violations : Mohamed Yassine Jlassi**
Email : observatoire@ctlj.org
Téléphone:22 65 20 08

□ **Responsable multimédia : Tarek Alghorani**
email : tg@ctlj.org
Téléphone:27 42 93 22

□ **Le consultant juridique maitre : Mondher Cherni**
Email : maitrechernimondher@gmail.com
Téléphone:98 35 15 84

□ **monitrice: najla ben salah**
mail : : najlabensalah@yahoo.fr
telephone :22890048

Rapport sur les violations commises sur les journalistes au cours du mois de mai 2013

Préambule :

L'Observatoire du centre de Tunis pour la Liberté de la Presse enregistre 30 agressions commises sur les employés du secteur de la presse, pendant le mois de mai. Ces agressions touchent 65 personnes et constitue le taux le plus élevé en Tunisie depuis 8 mois. Parmi ces victimes on dénombre 20 journalistes de sexe féminin et 45 de sexe masculin, exerçant dans 7 télévisions (« La Télévision nationale tunisienne » «Nesma» «Ettounissia», «El Hiwar ettounoussi», «Al Jazira», «Al Mayadine» et «Al Moutawasset », 8 radios (« La Radio nationale tunisienne », «Express FM», « Oxygène FM », «Mozaïque FM», «Jawhara FM», «Kalimat FM», «Cap FM» et «Shems FM», 8 journaux («Ec-Chourouq», «Essour», «El Jorâ», «As-sahafa», «Essounissia», «Al Maghreb»(Le Maghreb), «As-Sabah» et «Adhamir»), deux sites électroniques («jadal» et « Tunisie Bondy Blog», ainsi que 4 Agence de presse («Agence Tunis Afrique Presse», «Agence France Presse», «Reuters» , «Binaâ News» et «Photos de Tunisie») outre 3 bloggeurs et un journaliste indépendant.

Ce qui attire l'attention, cependant, c'est que ce taux, remarquablement élevé, en matière de violations à l'égard des journalistes est enregistré au cours du mois, où la Tunisie a fêté, à l'instar des autres pays, la journée mondiale de la liberté de la presse. Période au cours de laquelle, en principe, les autorités et tous ceux qui s'intéressent à la question de la liberté de la presse étaient censés faire preuve de plus de détermination et davantage d'éveil en faveur de la protection des journalistes.

A noter, également, que ces violations ont touché, et pour la première fois, 32 organes producteurs de contenus médiatiques, alors que, jusque-là, seuls certains employés d'organes de presse précis, étaient concernés, de quoi s'inquiéter, sérieusement, de l'existence d'une réelle intention qui vise à cibler les journalistes pour leur identité professionnelle.

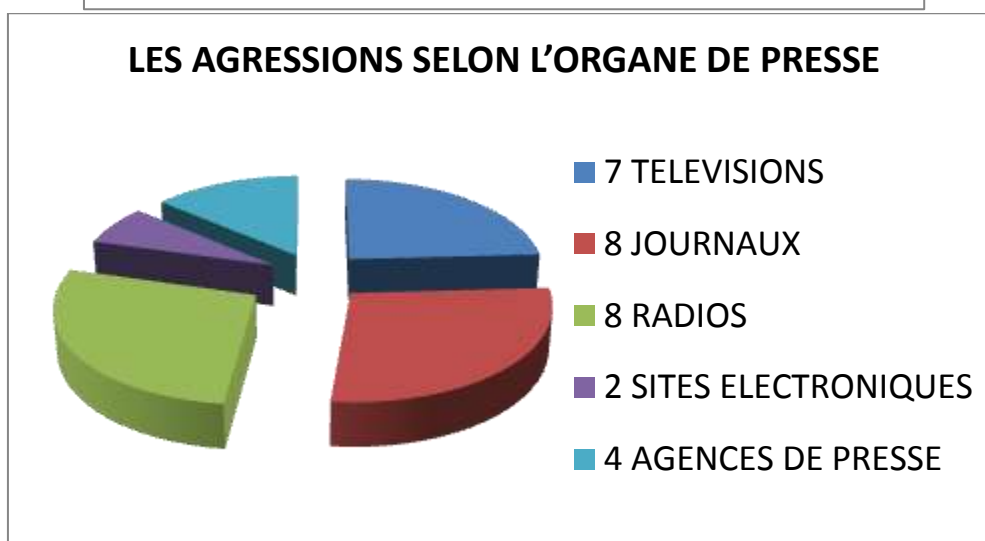
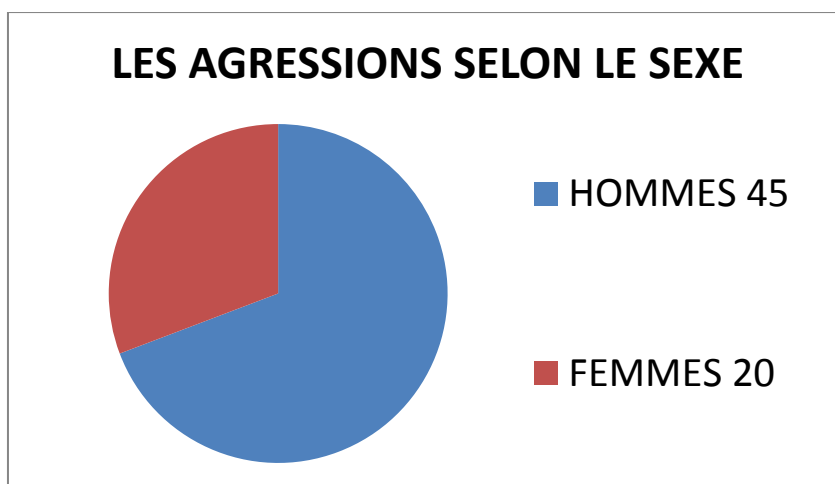
Le mois de mai a encore une fois suscité la problématique du rapport sécuritaire avec les journalistes pour ce qui est de l'attitude adoptée envers ces derniers, pendant la couverture des regroupements et des affrontements, comme c'est arrivé au Mont Chaambi, Kairouan et la cité Ettadhamen. Nombreux journalistes se sont plaints de dépassements sécuritaires (arrestations, coups, interdiction de travailler...), au moment où d'autres se plaignent de l'insuffisance de dispositions nécessaires et le manque de mesures de protection à leur égard, tant de la part des manifestants que de la part de ceux appartenant au « courant salafiste ».

On enregistre, également, en cette période les interrogatoires qui sont assurés par les autorités sécuritaires et autres auditions judiciaires de journalistes dus à leur production journalistique. Il s'agit, là aussi, d'un nombre, sans cesse en hausse, qui vient tordre le coup aux appels des organisations locales et internationales prônant

la garanti de l'impartialité de la justice quand il s'agit d'intervenir sur le contenu médiatique, au moment où le ministère publique est accusé de partialité. Ceci n'est pas sans susciter la crainte que soit visée, politiquement, la presse d'investigation qui traite de la corruption et du népotisme.

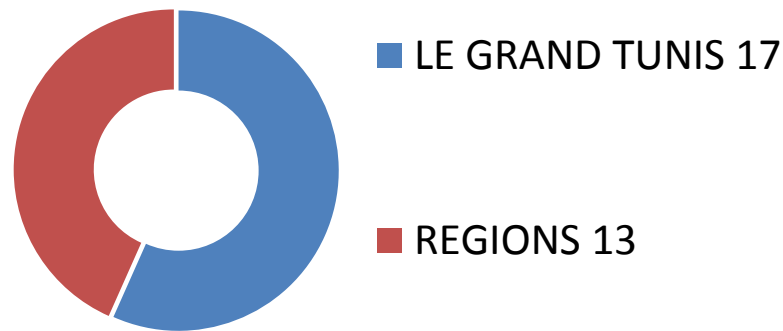
Par ailleurs, on relève 13 violations commises pendant la couverture d'événements régionaux. Ce qui veut dire qu'il y a nécessité de garantir plus de protection à l'égard de ceux qui exercent dans ces régions et qu'il est aussi impératif d'organiser des campagnes de sensibilisation, quant à l'importance de l'établissement d'un partenariat entre les médias et les citoyens, si l'on veut valoriser la question régionale. Il va sans dire que ce sentiment de manque de protection ne peut que favoriser, forcément, l'augmentation du nombre des victimes abstentionnistes qui préfèrent garder silence sur les violations qu'elles sont subies, essentiellement, dans la ville de Kairouan.

Enfin, signalons que c'est pour la première fois que les agressions concernent 3 bloggeurs. Constat qui nous pousse à réfléchir sur le nécessaire renforcement juridique et professionnel de cette catégorie qui présage de l'élargissement du champ du blogging dans notre pays.

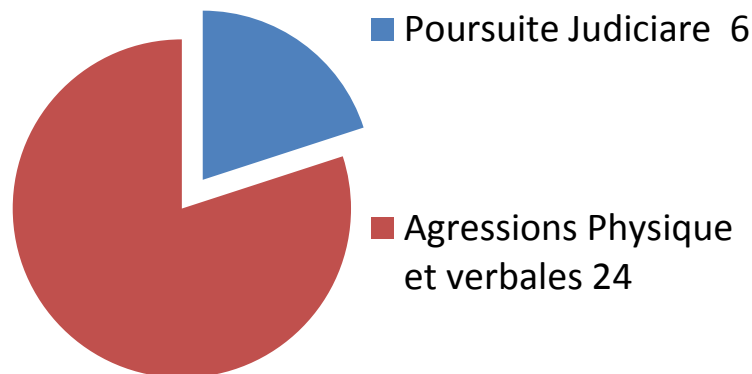




LES AGRESSIONS SELON LE LIEU



LES TYPES DE VIOLATIONS



2/ Les violations

1/05/2013

Crise au sein de la direction de la rédaction de l'information à la Télévision tunisienne

Jusqu'à ce jour, la journaliste de la télévision tunisienne, Chedia Boukhdhir, n'a pu obtenir une copie du rapport de la commission des experts qui s'est penché sur les projets des candidats à l'élection pour le poste de rédacteur en chef des Informations et qui avait classé première la journaliste, au terme du concours.

Ce résultat n'a pas été respecté et c'est Madame Moufida Hachani, classée 3^{ème}, qui a été désignée à ce poste avec, comme second, Mr. Fethi Felhi qui n'a même pas participé audit concours, au moment où la Présidente directrice générale avait proposé à Boukhdhir le poste de rédactrice en chef adjointe, chargée du suivi de la ligne éditoriale et de l'évaluation ainsi que de la formation à la direction des informations, ce qui est une fonction administrative sans aucun rapport avec les critères du concours auquel la journaliste a participé. Boukhdhir a rejeté cette proposition.

3/5/2013

- *Audition de Zied El Hani*

Zied Héni, journaliste à « Es-sahafa », (publique), a comparu devant le juge d'instruction de la 8ème Chambre du tribunal de première instance de la Capitale, pour une audition dans l'affaire intentée contre lui par Mehrez Zouari, directeur des affaires communes au ministère de l'Intérieur. Zied Héni, avait révélé des informations, sur une chaîne satellitaire tunisienne, où il était question de données précises sur la relation des services spéciaux du ministère de l'Intérieur, dirigés par Mehrez Zouari, avec l'assassinat de Chokri Belaïd. Le confrère fait face à des accusations d'«outrage à un fonctionnaire public» conformément à l'article 125 du code pénal et pour avoir « imputé des faits illégaux à un fonctionnaire en rapport avec ses fonctions, sans en établir la véracité » ainsi que de «calomnie», selon les articles 128, 245 et 247 du même code. Il est également accusé de «publication de fausses nouvelles, de nature à porter atteinte à la quiétude de l'ordre public», sur la base de l'article 54 du décret-loi 115, outre des accusations en diffamation, conformément à l'article 55 du même décret.

- *Interdiction d'un blogueur de couvrir un événement à caractère religieux*

Nombreux journalistes ont fait l'objet de violences verbales et d'interdiction de travailler, le vendredi 3 mai à Kairouan, à l'occasion de la visite du prédicateur Mohamed Hassen dans cette ville. Certains ont préféré ne pas faire de déclarations sur ce qu'ils ont subi pour diverses raisons.

Selon le témoignage de certains journalistes ayant suivi la visite, les agressions contre les journalistes sont allées de la violence verbale en usant du fameux « dégage, presse de la honte » et matérielle par l'interdiction d'entrée et bousculades, outre une distinction manifeste entre les journalistes pour la couverture de l'événement.

Le blogueur Okba Jhinaoui déclare, dans une rencontre avec l'Observatoire du centre de Tunis pour la Liberté de la Presse qu'il a été interdit de se réintroduire à la mosquée où a eu lieu le meeting, par des membres du comité d'organisation, alors qu'il n'a fait qu'abandonner sa place pour quelques minutes, le temps de prendre des photos de l'extérieur.

4/5/2013

- *Agression de Sofïène Chourabi*

Le journaliste et rédacteur en chef du site « Jadal » Sofiène Chourabi a été violemment agressé, dans la nuit du 4 au 5 mai, au moment où il effectuait un reportage filmé sur la contrebande, dans la ville de Kesra du gouvernorat de Siliana.

Un groupe de citoyens (supposés contrebandiers) ont détourné le confrère Sofiène Chourabi après lui avoir fait croire qu'ils allaient l'aider dans son travail. Une fois isolé dans un endroit désert, un membre du groupe l'agresse physiquement, le déssaisi de ses papiers et de son matériel de travail ainsi que d'une somme d'argent en sa possession. Ensuite il l'a dévêtu par la force aidé par d'autres membres du groupe qui attendaient dans une forêt de la ville de Kesra, avec menace de mort en cas de retour sur les lieux.

Chourabi a intenté un procès en justice dans cette affaire.

7/5/2013

- *Interdiction de couvrir la visite du président de la République au Mont Chaambi*

Les forces de sécurité ont interdit, le mardi 7 mai 2013, 11 journalistes d'exercer leur travail journalistique, au moment où ils s'apprêtaient à couvrir la visite du président de la République provisoire, Moncef Marzouki à Kasserine, précisément au Mont Chaambi. Les agents de la garde présidentielle ont empêché l'accès de Chaambi et ont stoppé les journalistes à quelques kilomètres du cortège présidentiel, de 09 heures du matin jusqu'à 13h de l'après-midi, les empêchant de filmer le président au cours de sa visite d'inspection dans la région, même après que le président se soit éloigné de la zone.

8/5/2013

- *Interdiction de couvrir une activité éducative à Kairouan*

La Direction de l'Ecole «Tarak Ibn Zied» à Kairouan et le Commissariat régional de l'Education ont procédé, le mercredi 8 mai, à l'interdiction des journalistes Abdelmajid Jbili, correspondant de la chaîne «Attounissia» et Najeh Ghdoudi, correspondant du journal « Ech-chourouq » à Kairouan,

d'effectuer leur travail journalistique, suite à une décision de fermeture de l'Ecole, due à la chute d'un plafond de la bâtisse scolaire. La directrice de cette école d'application s'est opposée aux deux confrères, Jbili et Zaghdoudi, sous prétexte qu'il leur est interdit de filmer à l'intérieur de l'Ecole, sans une autorisation préalablement obtenue, sachant que les deux confrères avaient présenté leur cartes de presse. Les journalistes s'étaient dirigés vers l'école, séparément, dans le but de transmettre les faits survenus dans l'Etablissement, à travers l'image et les échanges qu'ils pensaient y avoir. Leurs tentatives étaient en vain, puisque la directrice de l'Ecole a refusé de donner des déclarations officielles. La responsable qui s'est renseignée par téléphone, si elle pouvait faire des déclarations à la presse, est revenue signifier aux deux journalistes, que les responsables au Commissariat régional de l'Education lui avaient recommandé de s'en abstenir. Elle a recommandé à ses interlocuteurs, d'essayer d'obtenir, d'abord, des autorisations. La directrice a empêché, également, des éducateurs de l'école d'accorder des déclarations aux médias, du fait que c'était contraire aux instructions de l'administration et que cela pouvait provoquer la panique suite à une éventuelle publication des faits.

10/5/2013

- *Agression contre le correspondant d «Al Jazeera» devant l'Assemblée nationale constituante*

Mohamed Bakali, correspondant de la chaîne qatarie «Al Jazeera» à Tunis, a fait l'objet, pour sa part, d'une agression verbale et matérielle au moment où il était en train de couvrir un sit-in de protestation auquel ont appelé les syndicats des forces de sécurité à Tunis, devant l'Assemblée nationale constituante au Bardo. Un groupe de manifestants s'est dirigé vers le journaliste, lui a adressé un tas d'insultes et d'injures, alors qu'il effectuait sa mission, l'accusant d'espionnage au profit de Qatar et d'Israël, le qualifiant de « rat » ainsi que de « porte-voix du sionisme ». le confrère a fait, également, l'objet d'insultes de la part d'un groupe de citoyens qui l'ont bousculé violemment, le poussant à quitter l'endroit, lui

lançant en pleine figure des insultes «racistes», tel que, «retourne dans ton pays, nous n'avons pas besoin de tes semblables».

12/5/2013

- *Arrestation d'un blogueur à Sidi Bouzid*

Les forces de l'ordre, à Sidi Bouzid, ont procédé à l'arrestation du blogueur Fadhel Jamil, le 12 mai, au moment où il filmait le sit in des demandeurs d'emploi à Menzel Bouzayen. Le blogueur est demeuré otage de cette arrestation pendant trois jours, au poste de police de Bouzayen, pendant lesquels il a été interrogé sur son activité de blogueur, à travers laquelle il archive tous les mouvements sociaux qui surviennent à Sidi Bouzid. Il lui été, également, demandé s'il avait obtenu une autorisation de filmer et s'il possédait une carte de presse. C'est, en effet, sur cette base qu'il a été retenu avant de passer, trois jours plus tard, devant le procureur de la République du tribunal de première instance à Sidi Bouzid qui a ordonné sa libération et le classement de l'accusation à son encontre, le mercredi 15 mai.

13/5/2013

- *Interrogatoire avec Boutheina Gouia*

La journaliste Boutheina Gouia s'est présentée, mardi 13 mai, au poste de police de la rue de Cologne, (rue de Palestine), dans la Capitale, suite à une plainte déposée à son encontre, par le Président directeur général de l'Entreprise de la radio tunisienne, Mohamed Moaddeb, auprès du procureur de la République du tribunal de première instance de Tunis, suite à ses écrits publiés sur sa page personnelle du réseau social Facebook, dans lesquels elle critique ce qui est survenu au sein de la radio tunisienne à propos de dépassements et autres excès selon ses dires. Boutheina Gouia fait l'objet de poursuite pour «diffamation» conformément à l'article 55 du décret-loi n° 115 et «attribution de faits non véridiques à un fonctionnaire public», selon l'article 128 du code pénal ainsi que pour «outrage à autrui et nuisance à sa quiétude à travers les réseaux publics des télécommunications», conformément à l'article 86 du code des

télécommunications.

14/5/2013

- *Interrogatoire d'Azza Korbi*

La Consœur Azza Korbi, du journal « Essour », a été convoquée par la brigade des recherches et de l'instruction de l'Aouina, suite à une plainte déposée contre elle par la société chinoise «Sun size » à cause d'un article écrit par la journaliste et publié dans l'édition du mardi 13 mars dernier, intitulé : «A l'Office de l'Aviation civile et des aéroports : «Corruption et offres douteuses à hauteur de 15 milliards». La consœur est accusée d'«outrage» conformément à l'article 249 du code pénal et de «publication de fausses nouvelles» selon le décret-loi n° 115, relatif à la liberté de la presse.

15/5/2013

- *Le Gouverneur de Médenine interdit un blogueur de poursuivre la couverture d'une rencontre publique avec la population de la région*

Le Blogueur Nouredine Kantari s'est plaint de l'interdiction, par le gouverneur de Medenine, de filmer une séance de travail, présidée par le ministre des Affaires sociales, Khalil Zaouia et le membre de l'Assemblée nationale constituante, Sahbi Belhiba, le 15 mai, consacrée à l'examen des revendications de la population de la région. Kantari déclare, qu'«après 20 minutes de prise de vue de la séance de travail, un syndicaliste s'adresse au gouvernement actuel en des termes critiques virulents. Au cours de l'intervention, la caméra se dirige vers le Constituant afin de percevoir sa manière de réagir à ces propos, au moment où il fut surpris de s'entendre dire, par le gouverneur lui-même, d'éteindre la caméra, de cesser de filmer et de quitter la salle ».

- *Agression du ministre Khalil Zaouia envers un blogueur*

Hassen Mcharek, blogueur, déclare, qu'au cours de la visite du ministre des Affaires sociales Khalil Zaouia, dans la matinée du 15 mai, à Jarzis, pour inaugurer un centre de prise en charge des personnes handicapées et participer aux négociations avec les infirmiers et les employés de l'hôpital local, qui menacent de grève, il se dirige vers le ministre pour obtenir une déclaration sur le refus des syndicalistes de négocier avec sa personne et sur

leur attachement à la visite du ministre de la santé publique, le responsable gouvernemental a, expressément, saisi la caméra pour orienter son objectif vers les pieds.

16/5/2013

- *Amende pour le journaliste Najeh Zaghdoudi*

Le tribunal de première instance de Kairouan condamne Najeh Zaghdoudi, correspondant du journal « Ech-chourouq » à une amende de 200 dinars, à l'issue du verdict relatif à son accusation pour insultes d'un agent relevant de l'Agence de restauration du patrimoine de Kairouan suite à une plainte déposée par ce dernier contre le confrère Zaghdoudi, conformément aux dispositions du code criminel. L'incident est survenu le 23 octobre 2012, quand le confrère s'apprêtait à exercer son métier sur les lieux du marabout Sidi Sahbi et qu'une personne habitué du lieu saint l'a empêché de travailler et lui a confisqué sa caméra, même si le journaliste a fait valoir sa carte de presse. Zaghdoudi a, à ce moment-là, fait une déposition à cet effet, auprès de la police, suite à quoi il a pu restituer sa caméra.

Le confrère a été surpris, le 2 mai dernier, d'apprendre qu'une séance s'est tenue, devant le juge du tribunal de première instance de Kairouan, à ce sujet et de se voir accusé de «insultes», alors que c'est lui-même a été victime d'une telle agression avec interdiction de travailler et confiscation de la caméra et a même déposé plainte comme c'est indiqué plus haut.

- *Deux chaînes de télévision privées empêchées de couvrir une conférence de presse donnée par «Ansar Achariâ»*

Les deux chaînes privées «Ettounissia» et «Nesma» ont été interdites de couvrir la conférence de presse, donnée par Ansars Chariâ, tenue à la mosquée Errahma dans le quartier d'El Khadhra, le 16 mai 2013. L'équipe de la chaîne «Nesma», composée deTarak Khadhraoui, du caméraman Ahmed Mahfoudh et le coordinateur Jawhar Mlayeh, se présente, à son arrivée à des membres relevant du comité d'organisation, qui l'informe que la chaîne «Nesma » n'était pas la bienvenue et qu'on refuse sa présence par principe»..

Quant au journaliste de la chaîne «Ettounissia», Foued Boufeth, accompagné du cameraman Yassine Lachib, s'il avait trouvé, plutôt, un bon accueil manifesté par les organisateurs de la conférence de presse, à l'entrée de la mosquée Errahma, ces derniers avaient exprimé leur malaise de ce qu'ils qualifient d'«exagération de la part de la chaîne dans son traitement des

événements du Mont Chaambi. Par ailleurs, au moment où Seif Eddine Raïs s'apprêtait à franchir la Mosquée, le porte-parole des Ansars Chariâ lui a signifié, d'une façon provocatrice : «la chaîne ettounissia n'est en aucun cas la bienvenue». Réplique qui a incité l'équipe de la chaîne Ettounissia de se retirer.

19/5/2013

- *Agression contre Ayadi et Mdalla à Kairouan*

Hassen Ayadi, journaliste au «Maghreb» a fait l'objet de violence physique par des manifestants dans la ville de Kairouan, au moment où il était en train de couvrir la suite des événements dus à l'interdiction de la tenue du troisième congrès de «Ansars chariâ». Ayadi était accompagné du cameraman du site Jadal, Mohamed Mdalla, devant la Mosquée ôqba Ibnou Nafâ, quand des manifestants les ont pourchassés et poursuivis le journaliste photographe dans une tentative de lui confisquer son matériel. Quand Ayadi a intervenu les agresseurs l'ont battu.

- Quatre journalistes ont fait l'objet de harcèlement, alors qu'elles étaient en train de couvrir les affrontements entre les forces de sécurité et des manifestants, par des personnes rassemblées près de l'enceinte de la Mosquée Ibnou Nafaâ. Les journalistes ont été honteusement qualifiées de «journalistes déshonorables»

- *Agression et arrestation de journalistes d'«Edhamir»*

Le journaliste d'Edhamir, Mohamed Hichri, a fait l'objet d'agression physique par des agents de la police pendant la couverture d'affrontements entre la sécurité et des personnes comptant sur «Ansar chariâ» à la cité «El Intilaqa», dans la capitale. Hichri a été empêché, au début, de filmer, par des manifestants qui croyaient qu'il travaillait pour le compte de «Ettounissia». Au moment où il s'est déplacé pour prendre des photos du côté de la sécurité, il a été arrêté après avoir filmé les forces de sécurité quand ces derniers étaient en train de battre un jeune. Sa caméra a été confisquée et il a été traité comme étant un infiltré, au profit de «Ansars Chariâ». Hichri, était surpris de constater que quelques journalises, présents sur les lieux, près des forces de sécurité qui l'avaient arrêté, le traitent de salafiste infiltré.

- *Harcèlement de journalistes à la cité Ettadhamen*

3 journalistes ont fait l'objet de harcèlement par des protestataires à la cité Ettadhamen, le dimanche 19 mai 2013 quand la sécurité s'est retirée momentanément.

Habib Ouadhan, affirme que trois individus, dont un masqué et un autre portant un glaive se sont dirigés vers lui alors qu'ils cherchaient une issue les éloignant des manifestants en colère, et lui ont fouillé son portefeuille. Leur colère augmente quand ils trouvent un microphone, avec la mention «radio Mozaïque». Ils ont, également, confisqué, le téléphone portable du correspondant de l'Agence France Presse, Mounir Souissi avant de le lui rendre une fois sûrs que le mobile n'était pas équipé de camera. Le même scénario s'est répété avec la journaliste de l'Agence Tunis Afrique presse, Moufida Touati. Un habitant de la cité El Omran supérieur a intervenu évitant le pire.

- *Agression contre l'équipe de la chaîne « Nesma » à la cité Ettadhamen*

Les protestataires de la cité Ettadhamen ont lancé des pierres en direction de l'équipe de la chaîne « Nesma », composée de Tarak Khadhraoui, du cameraman Abdallah, du coordinateur de l'équipe (conducteur) Mohamed Ali Aouini, pendant la couverture, à partir d'un axe proche de la sécurité.

Les manifestants ont réussi à distinguer le slogan de la chaîne et ont lancé des pierres sur la voiture qui conduisait l'équipe, provoquant des dégâts sur les vitres du véhicule et la blessure du journaliste Tarak Khadhraoui au niveau du bras.

20/5/2013

- *Vandalisme au siège du journal «l'audace»*

Le siège du journal privé l'«audace» propriété de Slim bagga, a fait l'objet d'actes de vandalisme par des inconnus causant son arrêt pendant deux jours et son absence des kiosques, à savoir que le journal paraît tous les lundis.

L'agression a visé l'installation électrique plongeant le local dans l'obscurité totale.

- *Audition de journalistes suite à la publication de reportages sur la contrebande*

Le journaliste et rédacteur en chef du site «Jadal», Sofiène Chourabi s'est présenté en compagnie du cameraman Lassaâd Ben Achour et du journaliste Mohamed Mdalla, devant la «Brigade des recherches douanière», dans la Capitale (Tunis), le mercredi 22 mai 2013, pour des auditions individuelles, à propos d'un travail journalistique qu'ils avaient effectué sur la contrebande dans le Sud tunisien.

Une convocation a été, également, adressée par la «faction de la garde et de l'inspection douanière» de Kébili pour une confrontation avec les contrebandiers ainsi qu'avec la personne intermédiaire qui a contribué à rendre aisé le tournage.

L'équipe du site «Jadal Bil Hibr Ettounissi » (Jadal à l'encre tunisienne) avait réalisé un reportage filmé, sur la contrebande de divers produits et d'armes, diffusé sur la chaîne tunisienne privée « Ettounissia », le jeudi 16 mai.

Après diffusion, les autorités sécuritaires, avait procédé à l'arrestation de la personne intermédiaire qui avait aidé les journalistes dans l'opération de tournage. Cette personne a déclaré, au premier enquêteur, que l'opération consistait à la réalisation d'un court métrage et non pas d'un travail journalistique. Propos que Chourabi conteste, affirmant que les enregistrements originaux qui prouvent la rigueur du travail sont encore en sa possession.

Dans le même registre, Lassaâd Ben Achour, exprime, quant à lui, son indignation du traitement dont il a fait objet par la brigade des recherches douanières, affirmant qu'il a été traité comme un criminel, par un des agents qui avaient usé d'un langage acerbe à son adresse, tout au long de l'audition qui a duré plus de six heures.

24/5/2013

- *Convocation de journalistes d'«Essahafa» devant la justice*

Le 24 mai, le journaliste d'«Essahafa», Mohamed Bououd a reçu, tout autant que le rédacteur en chef Lotfi Arbi Snoussi, une convocation à se présenter,

le 14 juin prochain, devant le tribunal de première instance de Tunis, suite à une plainte déposée à son encontre par l'homme d'affaires Slim Riahi, à cause d'un article publié dans le journal «Essahafa», le 19 avril dernier et intitulé «Le gouvernement libyen charge un cabinet d'Avocats pour la récupération d'avoirs en possession de Slim Riahi». Le confrère Bououd est, de ce fait, confronté à une accusation en «diffamation» conformément à l'article 55 du décret-loi n° 115, relatif à la liberté de la presse. Bououd, affirme, cependant, qu'il n'a jamais écrit un article ainsi titré.

Slim Riahi revendique la somme de 100 mille dinars comme compensation du dommage qu'il aurait subi, nous affirme Bououd.

25/5/2013

- *Interdiction d'un correspondant de couvrir une conférence de presse au siège du gouvernorat de Kairouan*

Le correspondant du journal « Attounissia » à Kairouan, Saber Jebblaoui, a été interdit de travailler, le samedi 25 mai courant, dans la mesure où le délégué principal du gouvernorat l'a empêché d'assister à une séance de travail régionale sur l'activation du contrôle conjoint de la maîtrise des coûts, tenue au siège du gouvernorat. Il est à noter que la séance n'avait rien de confidentiel et que le confrère s'y est rendu après en avoir été informé grâce à une invitation lancée à ce sujet sur le site officiel même du gouvernorat.

27/5/2013

- *Agression contre l'équipe d'«El Hiwar ettounissi» à Sfax*

Le staff d'El Hiwar ettounissi a fait l'objet d'une agression, le 27 mai à Sfax, qui a touché le journaliste Ghazi ben Alaya et le cameraman Anis Ben Salem, au moment où ils s'apprêtaient à couvrir une manifestation syndicale qui a eu lieu à l'Administration régionale de l'Équipement, quand le directeur régional a procédé à tenir en otage le cameraman Anis ben Salem avant de contacter les forces de sécurité pour les informer que les deux confrères avaient pris d'assaut son bureau avec des syndicalistes.

Le chef du district sécuritaire de Sfax qui s'est déplacé sur les lieux avec un groupe d'agents de police les a emmenés au district de la police de la ville et a rédigé un procès-verbal sur les faits survenus.

Des membres de la Ligue des droits de l'Homme et des syndicalistes ont intervenu pour mettre fin à cette confusion, d'une manière pacifique. Les deux confrères tiennent à poursuivre en justice le directeur régional l'accusant de prise en otage du cameraman Anis Ben Salem.

28/5/2013

- *Agression barbare contre le correspondant de la chaîne de télévision «Al Moutawasset» à Bizerte*

Nidhal Hamdi, correspondant de la chaîne privée «Al Moutawasset», à Bizerte a fait l'objet, mardi 28 mai, d'une violente agression perpétrée par des manifestants en confrontation avec les forces de l'ordre de la région. Le confrère Nidhal hamdi s'est dirigé vers le centre de la ville de Bizerte, au niveau du «marché El Byassa» pour exercer son métier et couvrir les affrontements entre les forces de l'ordre et les vendeurs ainsi que des passants. Nidhal Hamdi a été la cible de jets de bouteilles et de pierres avant de subir une tentative de confiscation de sa caméra à laquelle il a pu résister. D'autres lui ont asséné des coups avec usage de barre de fer, l'ont fait tomber par terre, lui déchirant ses vêtements et réussissant, finalement, à lui confisquer sa caméra.

29/5/2013

- *Audition de Zbidi et Djibi du journal « Assour »*

Imène Djibi, journaliste d'Essour s'est présentée, en compagnie du rédacteur en Chef Ezzeddine Zbidi, devant le juge d'instruction de la 12^{ème} chambre du tribunal de première instance de Tunis, suite à une plainte déposée contre elle par le ministère de l'intérieur à cause d'un article publié le 17 mai.

Djibi avait rapporté une déclaration du porte-parole officielle des Ansars Chariâ, Seif Eddine Raïes dans laquelle il affirme que «des membres des forces de l'ordre ont prétendu la maladie pour éviter l'affrontement avec

Ansar Chariâ et que parmi eux certains les ont contactés pour leur exprimer leur solidarité». La consœur Djibi est confrontée à des accusations pour «attribution de faits illégaux à un fonctionnaire public en rapport avec ses fonctions à travers la presse sans preuves» conformément aux articles 32 et 184 du code pénal et pour «diffusion de fausses nouvelles portant atteinte à l'ordre public», conformément à l'article 51 du décret-loi relatif à la liberté de la presse.

- *Agressions contre des journalistes, des cameramen et des photographes*

5 journalistes, cameramen et photographes ont fait l'objet d'agressions physiques et verbales, le mercredi 29 mai, à l'entrée du tribunal de première instance de Tunis, alors qu'ils étaient en train d'effectuer leur travail en transmettant un mouvement de protestation d'activistes étrangères membres du mouvement «Fe-Men», en signe de protestation contre le jugement d'une de leurs membres tunisienne. Des citoyens présents sur place leur ont adressé un tas d'insultes, criant à leur intention le slogan «dégage» et les accusant d'avoir participé, dans ce qu'ils appellent, «un complot orchestré par «Fe-Men» contre la Tunisie». Talel Naceur, photographe à l'Agence «Photos de Tunisie», déclare que nombreux citoyens ont agressé le photographe de l'Agence Reuters, Anis Mili. Ils ont, aussi, tenté de lui confisquer son appareil photo, mais ses confrères lui ont apporté secours et l'ont sorti du tribunal avec l'aide de quelques citoyens. Les agresseurs ont poursuivi les photographes et cameramen jusqu'à la limite d'un poste de police à «Bab Bnet», où ces derniers ont trouvé refuge évitant toute autre violence. Une fois le calme est revenu, ils ont été accompagnés par des agents de la police à un autre poste, situé au-dessous du bâtiment du tribunal pénal de Tunis, pour une déposition sur la manière dont ils ont pris connaissance de l'acte de protestation des activistes de «FeMen». On leur a, également, demandé de présenter leur travail sur cet événement, ce à quoi ils n'ont pas obéi avant d'être libérés.

- *Poursuite du procès de Hakim Ghanmi*

La justice militaire de Sfax a reporté le jugement du blogueur Hakim Ghanmi au 3 juillet 2013, à la demande de la défense.

Le 30 avril dernier, Ghanmi était convoqué devant le parquet du tribunal militaire de Sfax. Au lieu d'être auditionné en tant que témoin, Ghanmi s'est vu auditionné en tant qu'accusé, suite à une plainte pénale déposée par le directeur de l'hôpital militaire de Gabès à son encontre.

Ghanmi se présente devant la justice militaire de Sfax à cause d'un article publié sur son blog «Waraqat tounissia», le 10 avril 2013, intitulé «Lettre ouverte au ministre de la défense nationale : Le directeur de l'hôpital militaire de Gabès menace l'épouse d'un militaire qui revendique son droit aux soins».

Ghanmi est, de ce fait, accusé d'«outrage à l'armée et d'atteinte au prestige de l'Institution militaire», conformément à l'article 91 du code des plaidoyers et des sanctions militaires, et «pour avoir sciemment nuit à un tiers ou perturbé sa quiétude à travers les réseaux publics des télécommunications» ainsi que pour avoir imputé à «un fonctionnaire public, par discours publics, presse ou tous autres moyens de publicité, un des faits illégaux en rapport avec ses fonctions, sans en établir la véracité», selon l'article 128 du code pénale.

31/5/2013

- *Outrage à des journalistes par un membre de l'ANC*

14 journalistes accusent Mohamed Nejib Khila, membre de l'Assemblée nationale constituante, de les avoir agressés verbalement alors qu'ils effectuaient leur travail en suivant le déroulement des travaux de l'Assemblée.

Douaja Awadi, journaliste de la chaîne satellitaire privée «Nesma», affirme qu'au moment où elle interviewait un Constituant, Néjib Khila, également Constituant, était à proximité et parlait à haute voix au point de perturber la journaliste dans son travail. La consœur n'avait d'autre choix que d'attirer son attention par un signe de la main, l'invitant à baisser la voix de façon à lui permettre d'enregistrer l'échange auquel elle procédait dans les conditions requises. Cependant, elle fut surprise, de voir le Constituant se diriger vers elle et l'insulter. Au moment où d'autres journalistes ont intervenu pour comprendre ce qui se passait et défendre leur consœur, le même Constituant les a, également, insulté eux aussi, à haute voix et les a qualifiés de –littéralement- «tongs», ajoutant qu'ils étaient «d'un niveau bas,

dépourvus d'éducation et de moralité», selon le témoignage des deux consœurs Amina Zayani de Radio Kalimat et Douaja Aouadi de la chaîne «Nesma».

3 – les journalistes et la justice :

- **Dysfonctionnement** des procédures en matière de poursuite de journalistes
 - Le maintien de la poursuite des journalistes conformément aux dispositions **du code pénal**, du code des procédures et des peines militaires, du code des télécommunications, en dépit de la publication du décret-loi relatif à la liberté de la presse, de l'imprimerie et de l'édition qui stipule, à son tour, nombreux crimes et peines relatifs à la presse, à l'exemple de l'affaire de **Hakim Ghanmi**, blogueur de «**Waraqat tounissia**», qui est passé devant le tribunal militaire en première instance à Sfax. Rappelons que les normes internationales exigent que les infractions de presse soient classées en tant qu'erreurs civiles passibles de compensations et non en tant que crimes passibles de peines pénales.
 - Le maintien des premières procédures de l'enquête avec les journalistes par des équipes sécuritaires non spécialisées dans le domaine de la presse et de l'édition. A titre d'exemple, l'affaire de la journaliste de l'hebdomadaire privé «Essour», Azza Korbi, interrogée le 13 mai 2013 par la brigade des recherches et d'inspection de la garde nationale d'El Aouina (Tunis), et de la journaliste de la radio nationale, Boutheina Gouia, auditionnée au poste de police de la rue de Cologne à Tunis, le jour même. Rappelons, à toute fin utile, que sous le régime de Ben Ali, les auditions des journalistes se faisaient par un des représentants du ministère public spécialisé dans le Code de la presse.
 - Convocation du journaliste **Zied El Hani**, le 08 février 2013, par le juge d'instruction de Tunis à 23h, à sa sortie du siège de la chaîne satellitaire Nessma, où il avait participé à un débat dans lequel il a fait des déclarations sur la relation d'un responsable sécuritaire avec l'affaire de l'assassinat de Chokri Belaïd, sachant que la séance d'instruction a été fixée pour la journée du 9 février 2013, c'est-à-dire, peu d'heures après qu'il ait reçu la convocation par des agents de l'ordre, à sa sortie de la télévision, ce qui ne lui laisse aucune marge de manœuvre pour préparer sa défense et ses argumentaires. C'est, d'ailleurs, ce qui est arrivé aux

journalistes Sofiène Chourabi et Lassaâd Ben Achour, quand ils avaient reçu leurs premières convocations pour être auditionnés, un jour avant échéance, sachant que le journaliste Lassaâd Ben Achour a déclaré, à l'Observatoire du centre de Tunis pour la Liberté de la Presse, que son audition a duré six heures, et qu'autant de temps consacré à une audition n'est qu'une manière qui tend à épuiser la personne concernée de façon à lui faire perdre sa concentration et, par conséquent, la priver de son droit de réfuter les accusations à son encontre.

- Arrestation de journalistes pendant l'exercice de leur métier par les forces de sécurité et leur acheminement au poste de police pour interrogatoires avant de les libérer, sans convocations préalables, conformément aux dispositions du code de procédures pénales et sans en préciser les contraventions qui leur sont attribuées, à l'exemple de l'arrestation de Mohamed Ali Hichri, journaliste d'Edhamir, arrêté pendant la couverture des affrontements entre la police et les manifestants à la cité Ettadhamen, (ouest de la capitale), le 19 mai 2013, par les forces de polices en tant qu'accusé d'infiltration au profit d'Ansars Chariâ.
- Convocation de journalistes par une simple communication téléphonique de la part des services sécuritaires pour audition dans les affaires pénales intentées contre eux, à l'exemple de la convocation de Safâ Mtaâllah du journal «Akher Khabar», convoquée par la brigade des recherches et d'inspection relevant de la garde nationale de Menzel Temim, le 24 avril 2013, pour audition suite à une affaire intentée contre elle, par quelques habitants de la ville de «Hammam Ghezaz». La convocation aurait du être adressée, en principe, par écrit, conformément au code des procédures pénales. L'affaire est toujours en cours.
- L'absence de convocations écrites et officielles conformément à la loi, devant être adressées à certains journalistes pour assister aux audiences les concernant, à l'exemple de ce qui est arrivé au journaliste Najeh Zaghdoudi, qui a déclaré ne pas avoir reçu de convocation écrite pour assister à l'audience de jugement prévue le 2 mai 2013, devant la chambre criminelle du tribunal de première instance de Kairouan, dont il n'a pris connaissance que par hasard, à travers un de ses amis, présent au tribunal qui a lu son nom sur la liste des affaires publiées. Cette absence de convocation l'a privé, bien entendu, priver d'avoir recours à un avocat pour effectuer les procédures nécessaires à sa défense, de façon à pouvoir, par conséquent, faire recours en vue d'un acquittement, lequel,

par contre, a été prononcé en faveur de la seconde partie. Zaghoudi n'a pas été, non plus, auditionné par la police de Kairouan en tant qu'accusé, selon une plainte intentée contre lui par un agent relevant de l'Agence de valorisation du patrimoine de la ville et l'enquêteur n'a pas non plus effectué les procédures de confrontation entre le confère Zaghoudi et le fonctionnaire plaignant.

- Le maintien du blogueur **Jamil Fadhel** au poste de police de Bouzayane (**délégation** du gouvernorat de Sidi Bouzid) pendant 3 jours, sous prétexte qu'il ne possédait pas de carte de presse professionnelle et qu'il n'avait pas d'autorisation de filmer, alors qu'il n'était en train de commettre aucun crime. La preuve est, peut-être, la décision du ministère public de Sidi Bouzid qui a décidé de classer l'affaire en sa faveur. On peut considérer que l'arrestation du blogueur précité est une des formes arbitraires en matière d'arrestation.

3- Recommandations juridiques :

Le Centre de Tunis pour la Liberté de la Presse recommande :

La décriminalisation et l'annulation de toutes les poursuites pénales concernant des contraventions journalistiques et de se limiter à les considérer comme des erreurs disciplinaires ou civiles et de faire évoluer les dispositions juridiques relatives au droit de réponse et de la publication des jugements.

De mettre fin aux convocations des journalistes devant la justice militaire.

De respecter les procédures légales dans l'envoi de convocations par écrit, aux journalistes, pour interrogatoires et instructions, avec comme contenu, les données juridiques exigées et d'accorder aux destinataires un délai suffisant leur permettant de prévoir leur défense.

De convoquer par écrit, les journalistes déjà portés devant les tribunaux, afin qu'ils puissent assister aux audiences, dans les délais impartis et légaux.

De faire cesser les interrogatoires des journalistes par des brigades sécuritaires non spécialisées dans le domaine des contraventions journalistiques.

De mettre un terme aux arrestations de journalistes d'une façon arbitraire à cause de leur activité professionnelle.

D'abolir les mauvais traitements des journalistes au cours de leurs interrogatoires, aux premières étapes de l'instruction.

4- Recommandations

Le Centre de Tunis pour la Liberté de la Presse, après avoir examiné les violations commises sur les journalistes au cours du mois de mai, recommande la nécessité de :

L'organisation urgente d'un Débat National sur les violences commises contre les journalistes, auquel seront invitées toutes les parties concernées.

L'ouverture, de toute urgence, d'enquêtes sur les graves agressions et autres actes criminels qui ont touché nombreux journalistes y laissant des séquelles physiques et morales profondes et fait porter la responsabilité au ministère public en cas d'échec à cet effet.

Classer toutes les poursuites contre les journalistes Zied El Héni, Taher Ben Hassine, Azza Korbi, Boutheina Gouia, Sofiène Chourabi, Lassaâd Ben Achour, Mohamed Mdalla, Mohamed Bououd, Lotfi Arbi Snoussi, Imène Jebbi et Ezzeddine Zbidi .

L'ouverture d'une enquête judiciaire sur les circonstances de l'arrestation du **blogueur Fadhel Jamil** à Sidi Bouzid, pendant trois jours, au moment où il était en train de filmer un sit in à Menzel Bouzayane, sans qu'il ait commis une quelconque contravention pénale.

L'Observatoire du Centre de Tunis pour la Liberté de la Presse



مركز تونس لحرية الصحافة

TUNIS CENTER FOR PRESS FREEDOM
CENTRE DE TUNIS POUR LA LIBERTE DE LA PRESSE



مركز تونس لحرية الصحافة

TUNIS CENTER FOR PRESS FREEDOM
CENTRE DE TUNIS POUR LA LIBERTE DE LA PRESSE

Design Tarek alqhorani



Rapport :
LES VIOLATIONS CONTRE LA
PRESSE TUNISIENNE
Mai 2013



OPEN SOCIETY
FOUNDATIONS

INTERNATIONAL
MEDIA SUPPORT

ims

Centre de Tunis pour la liberté de la presse Adresse : 04 rue de Mexique 1002 Belvédère Tunis

N° de tél : +216 71288655

Fax: +216 71288655

site : www.ctlj.orgmailto:info@ctlj.org